

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 Novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit Novembre, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Paillers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 13 Novembre 2020

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Muriel CADOR, David BONNEAU, Sébastien DURANDET, Hélène GUERY, Patricka GUILLOTEAU, Eric MORNE, Charlène MINCHENEAU, Guillaume MARTINEAU, Carine VRIGNAUD, Sébastien PERROTIN, Jean-Michel PASQUIET, Cynthia CHATAIGNER, Cyril BEDIN, Rachel BOUDAUD-GABORIEAU.

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Muriel CADOR.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 35.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 21 Octobre 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

1. VENTE D'UNE PARCELLE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que toute vente de terrain doit être validée par une délibération.

Il convient au Conseil Municipal de décider la vente d'une parcelle à un particulier. La vente de cette parcelle va permettre au particulier un aménagement au droit du devant de la parcelle n° C 1165 (46 m²). Les frais de Notaire et les frais de bornage seront à la charge de l'acheteur.

Il convient également d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente de la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la vente de la parcelle p C1165 (46 m²) pour un montant de **4 € 50 le m²**,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou le 1^{er} Adjoint en cas d'empêchement du Maire à signer les actes pour la vente de la parcelle.



2. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Considérant qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies du CGI, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre la Communauté de communes et ses Communes membres afin d'évaluer les transferts de charge.

Considérant que la CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des Communes membres et que chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant.

Considérant que le conseil communautaire du 29 septembre 2020 a décidé de fixer le nombre de représentants de la CLECT à deux par commune.

Monsieur le Maire propose de désigner Jean-François YOU et Jean-Michel PASQUIET pour siéger à la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE DESIGNER** Jean-François YOU et Jean-Michel PASQUIET pour siéger à la CLECT entre la Communauté de communes et ses communes membres.

3. FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES POUR L'ANNÉE 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la Délibération n°06.11.2019.051 du 6 Novembre 2019 fixant les tarifs pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location des Salles Communales pour l'année 2021.

✓ **SALLE DES MOTTAIS :**

Num Tarif	Type Locataire	Type Manifestation	2021	
			Commune	Hors Commune
1	Particuliers	Vin d'honneur/réunion	150 €	200 €
2	Particuliers	Repas de famille / Réveillon/ Mariage : Samedi/Dimanche	350 €	490 €
3	Particuliers	Repas de famille / Réveillon / Mariage : Du vendredi au dimanche	500 €	700 €
4	Associations Écoles	Fêtes / Réunions / Assemblée Générale / Repas / Fête d'école	Gratuit	

✓ **Bar (salle annexe) Salle des Mottais :**

Num Tarif	Type Locataire	Type Manifestation	2021	
			Commune	Hors Commune
5	Particuliers	Vin d'honneur/réunion	70 €	100 €
6	Particuliers	Repas de famille	120 €	170 €
0	Associations	Assemblée Générale / Réunion / Repas	Gratuit	Non
0	Particulier	Vin d'honneur Sépulture	Gratuit (uniquement en cas d'indisponibilité du Foyer Communal)	

✓ **Foyer Communal (comprenant le Boulodrome) :**

Num Tarif	Type Locataire	Type Manifestation	2021	
			Commune	Hors Commune
5	Particuliers	Vin d'honneur/réunion	70 €	100 €
6	Particuliers	Repas de famille	120 €	170 €
0	Associations	Assemblée Générale / Réunion / Repas	Gratuit	Non
0	Particulier	Vin d'honneur Sépulture	Gratuit	

✓ **Salle du Foot :**

Num Tarif	Type Manifestation	2021	
		Commune	Hors Commune
7	Réveillon uniquement (Forfait Ordures ménagères)	50 €	Non

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les tarifs de location pour l'année 2021 tels que détaillés ci-dessus.

4. CONVENTION D'UTILISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX PAR LES ASSOCIATIONS LA CABANE A RIRES ET LES BAMBINOUS POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Associations La Cabane à Rires et Les Bambinous utilisent différents bâtiments communaux (Centre Périodique, Foyer des Jeunes et Bibliothèque).

MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Monsieur le Maire propose que la Commune et les Associations La Cabane à Rires et Les Bambinous passent une convention pour l'année 2021 pour l'utilisation des bâtiments communaux. Les termes de la convention restent inchangés par rapport à l'année 2020.

Monsieur Le Maire présente les différentes conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** que les Associations La Cabane à Rires et Les Bambinous utilisent les bâtiments communaux (Centre Périscolaire, Foyer des Jeunes et Bibliothèque) pour l'année 2021,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les conventions permettant cette utilisation.

5. FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

M. le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs du cimetière votés le 21 Novembre 2018.

Durée	Concessions	Tarifs 2018	Tarifs 2021/2026
15 ans	2 m2	60.00 €	60.00 €
	4 m2	110.00 €	110.00 €
30 ans	2 m2	115.00 €	115.00 €
	4 m2	210.00 €	210.00 €
15 ans	Columbarium	50.00 €	50.00 €
30 ans	Columbarium	90.00 €	90.00 €
Redevance unique	Urne	400.00 € lors du 1 ^{er} achat	400.00 € lors du 1 ^{er} achat
Taxe	Lors d'un dépôt ou d'un retrait d'urne en dehors du 1 ^{er} achat quel que soit le type de concession.	15.00 €	15.00 €
Taxe	Lors de l'utilisation du Jardin du Souvenir	50.00 €	50.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs à partir du 1^{er} Janvier 2021 comme détaillés ci-dessus.

6. SUBVENTION LA CABANE A RIRES : COMPLEMENT 2020

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la Délibération n°11.03.2020.013 concernant le vote des subventions pour l'année 2020. La délibération prévoit le versement d'une subvention à l'association La Cabane à Rires pour le fonctionnement du Centre Périscolaire. Or un seul versement de 11 000 € sur l'année 2020 (21 000 € prévus).



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Pour l'année 2020, l'association de la Cabane à rires n'aura pas besoin de la totalité de la subvention mais seulement un complément de 4 000 €.

Il convient donc de procéder au versement d'un complément de 4 000 € pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le versement de la subvention pour un montant de 4 000 € à l'association La Cabane à Rires,
- **DE PREVOIR** Les crédits nécessaires au compte 6574 du budget primitif 2020.

7. Questions diverses

- **Prochain Conseil Municipal le 16 Décembre 2020 à 19 heures 30.**

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 heures 20.

Jean-François YOU	Jean-Michel PASQUIET	Muriel CADOR	David BONNEAU	Cynthia CHATAIGNER
Cyril BEDIN	Eric MORNE	Carine VRIGNAUD	Sébastien DURANDET	Hélène GUERY
Patricka GUILLOTEAU	Guillaume MARTINEAU	Sébastien PERROTIN	Charlène MINCHENEAU	Rachel BOUDAUD- GABORIEAU